



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

**Travaux topographique et Foncier - Marché n° 00/23 maîtrise  
d'oeuvre - réalisation de travaux de V.R.D. au droit d'opérations  
d'aménagement marché n° 01/11 - avenants de transfert.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance** : Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés** :

DELIBERATION D2013162001

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Travaux topographique et Foncier - Marché n° 00/23 maîtrise d'oeuvre - réalisation de travaux de V.R.D. au droit d'opérations d'aménagement marché n° 01/11 - avenants de transfert.**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les marchés ci-dessus ont été notifiés à la SELARL Cabinet MERIGAUD et ASSOCIES le 22 janvier 2000 pour le marché n° 00/23 et le 02 février 2001 pour le marché n° 01/11.

Par acte en date du 29 Juin 2001, la société SELARL Cabinet MERIGAUD et Associés cède son actif à la SELAFA Cabinet MERIGAUD, LETRANGE, HOFFMANN et ASSOCIES nouvellement créée à effet au 1er juillet 2001.

La SELAFA Cabinet MERIGAUD, LETRANGE, HOFFMANN et ASSOCIES se substitue dans tous les droits et obligations de SELARL Cabinet MERIGAUD et ASSOCIES pour l'exécution des marchés.

Il convient de constater ces transferts par avenant aux dits marchés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert au marché n° 00/23 et autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à le signer ;
- approuver l'avenant de transfert au marché n° 01/11 et autoriser le Maire ou le mandataire désigné à le signer.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

**Marché n° 00/23**

Travaux Topographique et Foncier

# AVENANT N° 1

Entre :

La Ville de Niort, maître d'ouvrage, représentée par son Maire Bernard BELLEC, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

D'une part,

Et :

La SELAFA Cabinet Mérigaud, Letrange, Hoffmann et Associés, enregistré sous le n° ..... au registre des commerces de ....., représentée par .....

D'autre part.

## **Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché ci-dessus a été notifié à la SELARL Cabinet Mérigaud et Associés le 22 janvier 2000.

Par acte en date du 29 Juin 2001, la société SELARL Cabinet MERIGAUD et Associés cède son actif à la SELAFA Cabinet MERIGAUD, LETRANGE, HOFFMANN et ASSOCIES nouvellement créée à effet au 1er juillet 2001.

## **Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

### ARTICLE unique

La SELAFA Cabinet Mérigaud, Letrange, Hoffman et Associés se substitue dans tous les droits et obligations de la SELARL Cabinet Mérigaud et Associés à compter du 1er Juillet 2001 et pour l'exécution du marché.

**Fait en un exemplaire original**

A le Pour la SELAFA Cabinet Méri­gaud, Letrange, Hoffman  
et Associés

A Niort, le Pour la Ville de Niort,

**Marché n° 01/11**

Maîtrise d'oeuvre – Réalisation de travaux de vrd au droit d'opération d'aménagement

**AVENANT N° 1**

Entre :

La SEMIE 10 bis avenue Bujault 79000 Niort, Maître d'ouvrage mandaté par la Ville de Niort, maître d'ouvrage représentée par son Maire Bernard BELLEC, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

D'une part,

Et :

La SELAFA Cabinet Méri­gaud, Letrange, Hoffmann et Associés, enregistré sous le n° ..... au registre des commerces de ....., représentée



[Ordre du jour](#)